



CONTRAT DE LOCATION

En signant ce contrat, sauf s'il en a été autrement convenu par écrit, je m'engage à :

- lire et à respecter le contenu du guide fourni par Cocottes minute
- faire sortir les poules aussi souvent que possible dans la journée ainsi que les rentrer le soir pour les protéger des prédateurs
- réaliser l'entretien hebdomadaire du poulailler
- fournir nourriture et boisson comme expliqué dans le guide
- informer correctement les personnes qui s'occupent du poulailler sous ma responsabilité

Je m'engage également à :

- ne pas laisser les animaux sans responsable pour une durée supérieure à trois jours. Si le cas devait se produire, Cocottes-minute peut vous proposer une assistance, n'hésitez pas à nous appeler. Le transport en voiture du poulailler n'est pas autorisé.
 - ne pas laisser les animaux se promener sur la voie publique.
 - ne pas laisser le poulailler sur la voie publique ou dans un endroit ouvert.
 - prévenir Cocottes-minute le plus rapidement possible en cas de maladie des poules ou en cas de ravage par un prédateur, ceci afin de définir quelles mesures peuvent être prises. Nous remplaçons les poules perdues sauf s'il s'avère que la situation comporte un risque évident pour les animaux. Dans ce cas, Cocottes-minute se réserve le droit de rompre le contrat.
 - accepter les conditions générales décrites au verso
 - verser la somme de 50 euros par mois de location entre mars et octobre et/ ou de 35 euros par mois entre novembre et février compris, à la date anniversaire du contrat sur le compte de Cocottes Minute BE39 9731 7701 3819 BIC ARSPBE22.
- Nous vous recommandons d'effectuer une domiciliation pour tout contrat supérieur à trois mois.

Fait à le Lu et approuvé

Conditions générales :

Cocottes-minute s'engage à livrer :

- un poulailler équipé
- deux poules pondeuses
- des grains et de la litière pour 1 mois

La location commence à la date de la livraison effective.

Si le service ne convient pas, la demande d'annulation peut être faite par téléphone mais devra également être confirmée par e-mail.

- Le premier mois, aucune justification n'est demandée, aucun préavis ni aucun frais. Malgré l'annulation du contrat, il faudra conserver le poulailler dans un endroit adéquat et donner les soins nécessaires aux poules jusqu'à ce que nous passions les reprendre, dans les plus brefs délais.

- Passé un mois, un préavis de dix jours est requis. Un mois entamé (à partir de la date anniversaire du début de la location) sera facturé.

Livraison :

Bien que les délais de livraison mentionnés soient respectés dans la mesure du possible, ces délais n'engagent pas Cocottes-minutes à une réparation d'un préjudice.

Sauf s'il en a été convenu autrement, une heure exacte n'est pas planifiée; la livraison ou la restitution est réalisée dans la partie de la journée convenue.

Des frais supplémentaires seront facturés par Cocottes-minute :

- En cas d'annulation de la location moins de trois jours à l'avance, un dédommagement forfaitaire de 35 euros sera réclamé.
- Si vous prévenez Cocottes-minute d'un changement d'heure de rendez-vous moins de trois jours ouvrables à l'avance : un dédommagement forfaitaire de 20 euros sera réclamé.
- Si personne n'est présent le jour convenu, le locataire sera redevable d'un dédommagement forfaitaire de 35 euros additionné des frais de transport.
- Si le nettoyage n'a pas été fait le jour de la restitution (tarif horaire 18euros/heure)

Paiements :

En cas de manquement d'un paiement mensuel, Cocottes minutes enverra un premier rappel au bout de 10 jours. Après deux rappels, via courriel ou sms, un supplément administratif de 10 euros sera appliqué.

En cas de non-respect des paiements, Cocottes minute se réserve le droit de rompre le contrat ainsi que de réclamer son matériel de location (poules, poulailler, matériel) à tout moment.

Toute facture impayée à la date d'échéance entraînera la déduction, de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 12 % de la somme en principal, intérêts et frais avec un montant minimum de 50 €.

Si dans le cadre de l'exécution du contrat, le vendeur/ prestataire de services se trouvait redevable de sommes à l'égard du client non professionnel, celui-ci pourrait exiger le paiement d'intérêts de retard et d'une indemnité forfaitaire dans les mêmes conditions.

Vol ou dégradation :

Le locataire est tenu de prendre des mesures préventives pour empêcher le vol, notamment de ne pas laisser le poulailler sur la voie publique ou dans un endroit ouvert. En cas de vol, le prix du poulailler (820 euros) sera facturé.

En cas de dégradation sur le poulailler, le locataire doit avertir Cocottes-minute dans les plus brefs délais.

Le co-contractant n'est pas autorisé à effectuer des réparations sans notre accord.

En cas de perte totale ou partielle du poulailler, le locataire s'engage à indemniser Cocottes-minute.

Le locataire est tenu pour responsable, sans considération du fait qu'elle soit coupable de l'endommagement, de la perte ou du vol du bien loué.

Le locataire a une obligation de restitution après l'expiration du contrat. Le locataire déclare avoir une assurance responsabilité civile.

Réserves :

Les données fournies par Cocottes-minute demeurent la propriété de Cocottes-minute, et sans notre autorisation rédigée par écrit, elles ne peuvent pas être reproduites et/ou distribuées à des tiers.

Les biens loués restent de tout temps la propriété de Cocottes-minute, quelle que soit la durée du contrat de location. Le locataire n'a pas le droit de modifier le bien loué, ni de le mettre en gage, ni de le louer au profit d'un tiers. Il s'agirait d'un détournement et engendrerait des poursuites judiciaires.

Cocottes-minutes peut refuser de signer un contrat sans devoir fournir de raison.

Nos prix sont susceptibles d'être modifiés d'une année à l'autre.